

Isolation



Liste de prix à partir du 15 juin 2026

Une gamme complète de solutions d'isolation

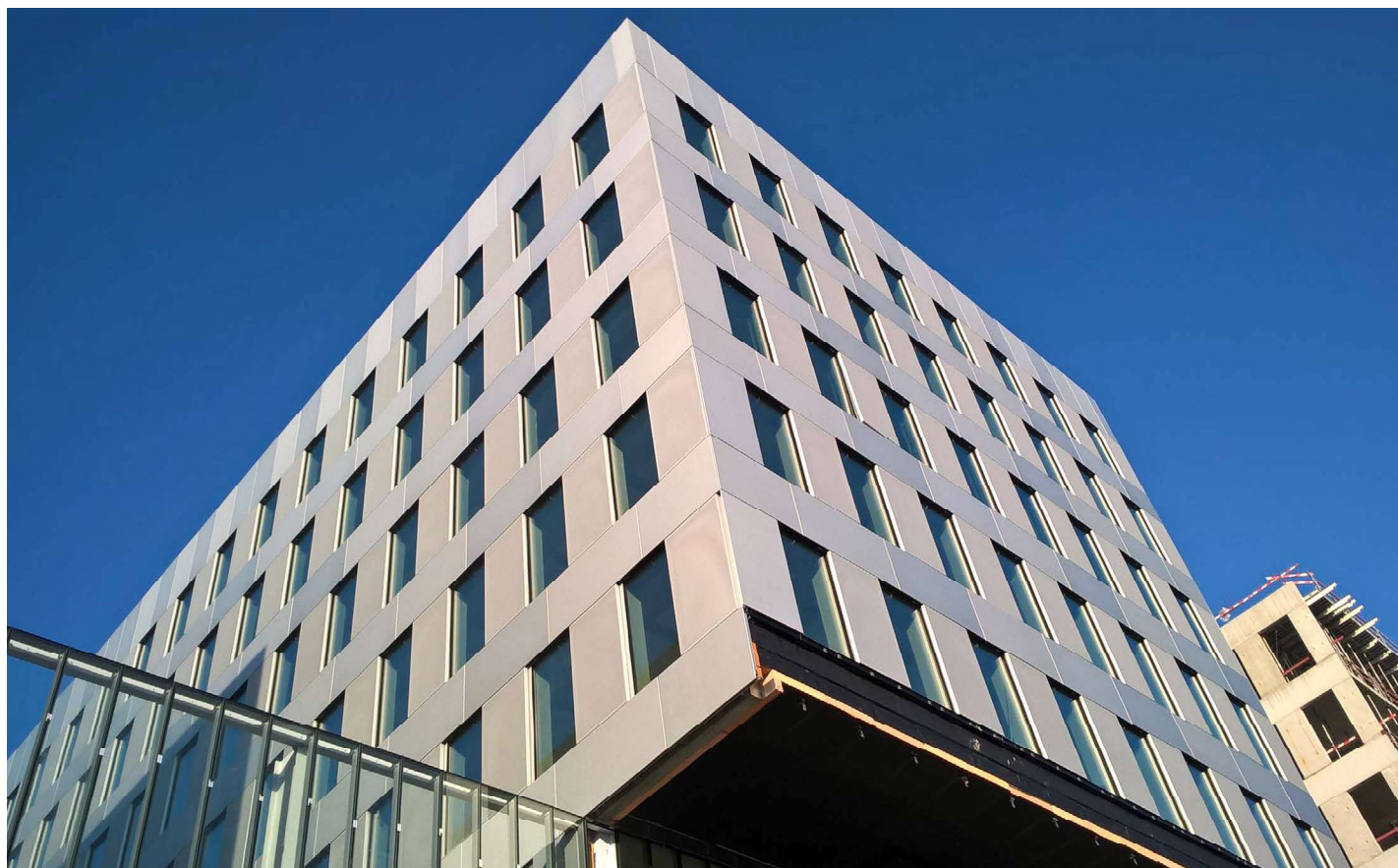


Table des matières

Toiture	4
Therma™ TR26 Panneau Toiture Plate	4
K-Roc® 70/037 Panneau Toiture Plate	6
Pente Intégrée	7
K-Roc® Panneau Isolant En Pente	7
Therma™ TT46 Panneau Pente Intégrée Toiture Plate	8
OPTIM-R® Système de Toiture	9
Sarking	10
Therma™ TP10 Panneau Sarking	10
Therma™ TP11 Panneau Sarking	11
Kooltherm® K7 Panneau Sarking	12
Salles et écuries	13
Selthaan® Megaplug	13
Accessoires Selthaan® Megaplug	14
Multi-usage	16
Therma™ TA42 Panneau d'isolation multi-usage	16
Façade	17
Kooltherm® K8 D Panneau Mur Creux	17
Kooltherm® K8 D Plus Panneau Mur Creux	18
Therma™ TW50 EUR Panneau Mur Creux	19
Accessoires Isolation Mur Creux	20
Kooltherm® K21 Panneau Façade Ventilée	22
AlphaCore® Pad	23
AlphaCore® Pure	24
Kooltherm® K12 D Panneau Construction Ossature Bois	25
Kooltherm® K5 Panneau ETICS	26
Isolation intérieure	27
Kooltherm® K17 Panneau Doublage Isolant	27
Kooltherm® K20 Panneau Élément Béton	28
Kooltherm® K10 Panneau Plafond	29

Table des matières

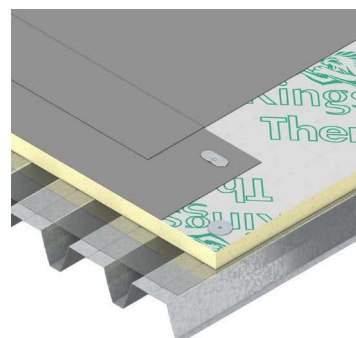
Sol	30
OPTIM-R® Système de sol	30
Kooltherm® K3 Panneau Sol	31
Therma™ TF70 Panneau Sol	32
Services Techniques	33
Frais de service	34
Conditions générales de paiement et de livraison	35

Therma™ TR26

Panneau Toiture Plate

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide PIR, recouvert sur chaque face d'un complexe multicouches en aluminium composite réfléchissante étanche au gaz
Conductivité thermique λ_D (EN 13165:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,022 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm 2400 x 1200 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD-KSI-20220298-LT1-EN, 120mm



Homologué FM conformément à la norme "FM 4470 et destiné aux toitures de classe 1 et incombustibles" - pose en une couche de 40 jusqu'à 160 mm ou en deux ou plusieurs épaisseurs jusqu'à 280 mm. Pour plus de détails, veuillez consulter www.roofnav.com ou contacter notre service technique.

Prix 1200 x 600 mm

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
0,90	20*	€ 18,28	20	14,40	12	●
1,10	25*	€ 20,33	16	11,52	12	●
1,35	30*	€ 20,47	10	7,20	16	●
1,80	40	€ 24,16	10	7,20	12	●
2,25	50	€ 28,13	8	5,76	12	●
2,70	60	€ 31,11	7	5,04	12	●
3,15	70	€ 34,44	6	4,32	12	●
3,60	80	€ 38,49	5	3,60	12	●
4,05	90	€ 43,08	5	3,60	10	●
4,50	100	€ 45,88	4	2,88	12	●
5,00	110	€ 49,64	4	2,88	10	●
5,45	120	€ 53,40	3	2,16	14	●
6,35	140	€ 61,05	3	2,16	12	●
6,45	142	€ 61,92	3	2,16	12	●
7,25	160**	€ 74,12	3	2,16	10	●

* Pour une application de 20, 25 ou 30 mm dans un système de toiture certifié FM, veuillez prendre contact avec notre Techline: 014 23 60 93.

** 160 mm: rainuré languette, dimension nette 1185 x 585 mm

Therma™ TR26

Panneau Toiture Plate

Prix 2400 x 1200 mm

Valeur R _D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
1,35	30*	€ 20,47	8	23,04	10	-
1,80	40	€ 24,16	6	17,28	10	●
2,25	50	€ 28,13	5	14,40	10	●
2,70	60	€ 31,11	5	14,40	10	●
3,15	70	€ 34,44	4	11,52	9	●
3,60	80	€ 38,49	4	11,52	10	●
4,05	90	€ 43,08	3	8,64	9	●
4,50	100	€ 45,88	3	8,64	8	●
5,00	110	€ 49,64	3	8,64	8	-
5,45	120	€ 53,40	3	8,64	7	●
6,35	140	€ 61,05	3	8,64	6	-
6,45	142	€ 61,92	3	8,64	6	●
7,25	160**	€ 74,12	2	5,76	8	●

* Pour une application de 30 dans un système de toiture certifié FM, veuillez prendre contact avec notre Techline: 014 23 60 93.

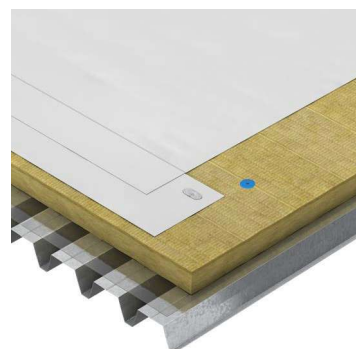
** 160 mm: rainuré languette, dimension nette 1185 x 585 mm

K-Roc® 70/037

Panneau Toiture Plate

Productspecificaties

Caractéristique	Valeur
Description	Panneau en fibre minérale de roche pour toitures plates
Conductivité thermique λ_D (EN 13162:2012+A2:2015)	valeur λ_D 0,037 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	2000 x 1200 mm 1000 x 1200 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable



Prix 2000 x 1200 mm

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	Stock
2,15	80	€ 26,21	15	36,00	-
2,70	100	€ 32,76	12	28,80	-
3,20	120	€ 39,31	10	24,00	-
3,75	140	€ 45,86	8	19,20	-
4,30	160	€ 52,42	8	19,20	-

Prix 1000 x 1200 mm

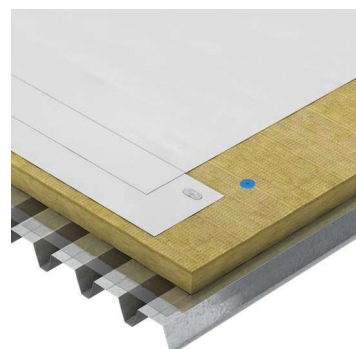
Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	Stock
2,15	80	€ 26,21	30	36,00	-
2,70	100	€ 32,76	24	28,80	-
3,20	120	€ 39,31	20	24,00	-
3,75	140	€ 45,86	16	19,20	-
4,30	160	€ 52,42	16	19,20	-

K-Roc® Panneau isolant en pente

Panneau Pente Intégrée Toiture Plate

Productspecificaties

Caractéristique	Valeur
Description	Panneau en laine de roche minérale pour l'isolation des toitures en pente
Conductivité thermique λ_D (EN 13162:2012+A2:2015)	valeur λ_D 0,038 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 1000 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable



Prijzen

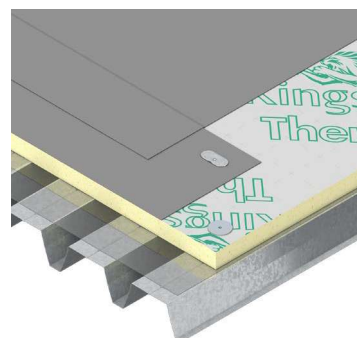
Valeur R_D min. (m ² ·K/W)	Valeur R_D max. (m ² ·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m ²)	(panneaux/ paquet)	Contenu (m ² /paquet)	Stock
1,05	1,55	40 / 60	€ 23,83	24	28,80	-
1,55	2,10	60 / 80	€ 33,36	16	19,20	-
2,10	2,60	80 / 100	€ 42,88	14	16,80	-
2,60	3,15	100 / 120	€ 52,42	10	12,00	-

Therma™ TT46

Panneau Pente Intégrée Toiture Plate

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide PIR, recouvert sur chaque face d'un complexe multicouches en aluminium composite réfléchissante étanche au gaz
Conductivité thermique λ_D (EN 13165:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,022 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 1200 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD-KSI-20220298-LT1-EN, 120mm



Homologué FM conformément à la norme "FM 4470 et destiné aux toitures de classe 1 et incombustibles" - pose en une couche de 40 jusqu'à 160 mm ou en deux ou plusieurs épaisseurs jusqu'à 280 mm. Pour plus de détails, veuillez consulter www.roofnavig.com ou contacter notre service technique.

Prix 10 mm de pente

Valeur R_D min. (m²·K/W)	Valeur R_D max. (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
1,35	1,80	30* / 40	€ 24,72	8	11,52	9	●
1,80	2,25	40 / 50	€ 28,95	6	8,64	9	●
2,25	2,70	50 / 60	€ 32,06	6	8,64	7	●
2,70	3,15	60 / 70	€ 36,66	4	5,76	10	●
3,15	3,60	70 / 80	€ 42,24	4	5,76	8	●
3,60	4,05	80 / 90	€ 46,53	4	5,76	7	●
4,05	4,50	90 / 100	€ 51,47	4	5,76	6	●
4,50	5,00	100 / 110	€ 55,94	4	5,76	6	●
5,00	5,45	110 / 120	€ 63,43	4	5,76	5	●

Prix 15 mm de pente

Valeur R_D min. (m²·K/W)	Valeur R_D max. (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
1,35	2,00	30* / 45	€ 26,13	8	11,52	9	●
2,00	2,70	45 / 60	€ 33,34	6	8,64	8	●
2,70	3,40	60 / 75	€ 39,84	6	8,64	8	●
3,40	4,05	75 / 90	€ 47,38	4	5,76	8	●

Prix 20 mm de pente

Valeur R_D min. (m²·K/W)	Valeur R_D max. (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
1,35	2,25	30* / 50	€ 27,69	8	11,52	9	●
2,25	3,15	50 / 70	€ 36,41	6	8,64	7	●
3,15	4,05	70 / 90	€ 45,00	4	5,76	8	●
4,05	5,00	90 / 110	€ 53,41	4	5,76	6	●
5,00	5,90	110 / 130	€ 63,73	2	2,88	10	●

* Pour une application de 30 mm dans un système de toiture certifié FM, veuillez prendre contact avec notre Techline: 014 23 60 93.

OPTIM-R®

Système de toiture

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	Panneau isolant sous vide composé d'un cœur microporeux enveloppé d'un film mince et étanche à l'air.
Conductivité thermique λ_D (EN 12667:2001)	Valeur λ_D 0,007 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm, 1200 x 400 mm, 1200 x 300 mm 600 x 600 mm, 600 x 400 mm, 600 x 300 mm 300 x 300 mm
Type de chant	Bords droits



Prix

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	Stock
2,85	20	*	-
3,55	25	*	-
4,25	30	*	-
5,70	40	*	-
7,10	50	*	-

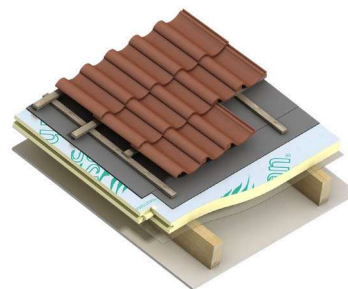
* Veuillez contacter notre équipe commerciale pour plus d'informations.

Therma™ TP10

Panneau Sarking

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide PIR, recouvert sur chaque face d'un complexe multicouches en aluminium composite réfléchissante étanche au gaz
Conductivité thermique λ_D (EN 13165:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,022 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	2400 x 1200 mm
Dimension nette (EN 822:2013)	2380 x 1180 mm (à l'exception de 140 mm: 2370 x 1170 mm)
Type de chant	rainuré bouveté
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD-KIN-20230011-CBD2-EN, 120mm



Prix

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
4,50	100	€ 41,30	3	8,64	9	●
5,45	120	€ 46,89	2	5,76	11	●
6,35	140	€ 61,14	2	5,76	9	-

Therma™ TP11

Panneau Sarking

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide PIR, recouvert sur chaque face d'un complexe multicouches en aluminium composite réfléchissante étanche au gaz et sur l'autre face d'une membrane supplémentaire perméable à la vapeur et imperméable à l'eau
Conductivité thermique λ_D (EN 13165:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,022 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	2400 x 1200 mm
Dimension nette (EN 822:2013)	2380 x 1180 mm
Type de chant	rainuré bouveté
Conditionnement	sous film étirable



Prix

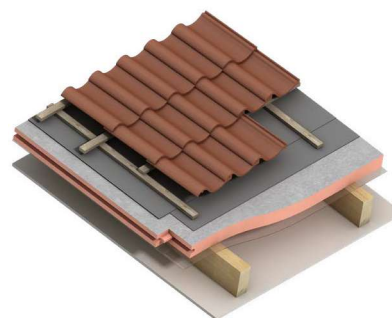
Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
3,60	80	€ 51,86	3	8,64	5	●
4,50	100	€ 58,42	3	8,64	4	●
5,45	120	€ 66,55	2	5,76	5	●
6,35	140	€ 74,39	3	8,64	3	-
7,25	160	€ 86,36	2	5,76	4	-

Kooltherm® K7

Panneau Sarking

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide résolique, revêtu sur la face avant d'un voile de verre minéral perméable à la vapeur d'eau et sur la face arrière d'un voile de verre minéral avec un renfort de fibre de verre
Conductivité thermique λ_D (EN 13166:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,021 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 2400 mm
Dimension nette (EN 822:2013)	1185 x 2385 mm
Type de chant	rainuré languette
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD-KSI-20240319-CBC1-EN, 100mm



Prix

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
2,85	60	€ 44,55	5	14,13	4	-
3,80	80	€ 55,56	3	8,48	5	-
4,75	100	€ 65,68	3	8,48	4	-
5,70	120	€ 78,73	2	5,65	5	-
6,65	140*	€ 88,47	2	5,65	4	-
7,55	159	€ 99,48	2	5,65	4	-

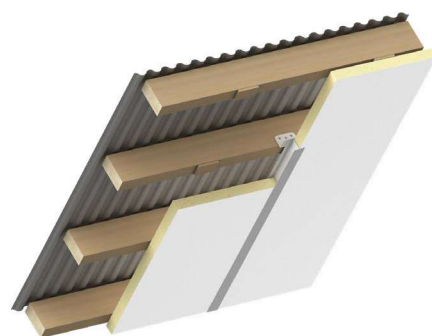
* Pour une application de cette épaisseur dans un système certifié ATG, veuillez prendre contact avec notre Techline: +32 (0) 14 800 843.

Selthaan® Megaplus

Étables et Hangars

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide PIR. Il est revêtu d'un parement aluminium stucco blanc sur la face visible et d'un parement aluminium stucco sur la face arrière
Conductivité thermique λ_D (EN 13165)	λ_D -valeur 0,023 W/(m·K) (épaisseur 60 - 100 mm) λ_D -valeur 0,024 W/(m·K) (épaisseur 120 mm)
Dimension standard (EN 822)	1200 x 2500 mm 1200 x 5000 mm disponible en longueurs jusqu'à 13m sur demande
Type de chant	bords droits (en option avec rainure)



Prijzen

Valuer R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	Stock
2,60	60	*	-
3,45	80	*	-
4,30	100	*	-
5,00	120	*	-

*Veuillez contacter notre équipe commerciale pour plus d'informations.

Accessoires

Selthaan®

Profil H, PVC blanc

Pour isolation (mm)	Longueur (m)	Prix (€/m')	Contenu (m'/paquet)	Stock
60	5	*	25	●
80	5	*	25	●
100	5	*	25	●
120	5		25	●



Équerre de suspension pour profil H

Longueur (mm)	Prix (€/100)	Nombre (équerres/paquet)	Stock
35	*	25	●
70	*	25	●
120	*	25	●
150	*	25	●
200	*	25	●



Profil U, PVC blanc

Pour isolation (mm)	Longueur (m)	Prix (€/m')	Contenu (m'/paquet)	Stock
60	5	*	25	●
80	5	*	25	●
100	5	*	25	●
120	5	*	25	●



Profil chaise, PVC blanc

Pour isolation (mm)	Longueur (m)	Prix (€/m')	Contenu (m'/paquet)	Stock
25	5	*	25	●



Profil T, PVC blanc

Longueur (m)	Prix (€/m')	Contenu (m'/paquet)	Stock
5	*	25	●



*Veuillez contacter notre équipe commerciale pour plus d'informations.

Accessoires

Selthaan®

Vis Eco agrar, blanc

Pour isolation (mm)	Longueur (mm)	Prix (€/paquet)	Nombre (vis/paquet)	Stock
t/m 90 mm	120	*	50	●
t/m 110 mm	140	*	50	●



Embout de tournevis Eco agrar

Prix (€/pièce)	Stock
*	●



*Veuillez contacter notre équipe commerciale pour plus d'informations.

Therma™ TA42

Panneau d'isolation multi-usage

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant rigide en mousse de polyisocyanurate (PIR) revêtu sur les deux faces d'un parement aluminium multicouche.
Conductivité thermique λ_D (EN 13166: 2012+A2:2016)	valeur λ_D -waarde 0,022W/(m-K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD (EPD-KSI-20250632-CBA1-EN, 120mm)



Prix

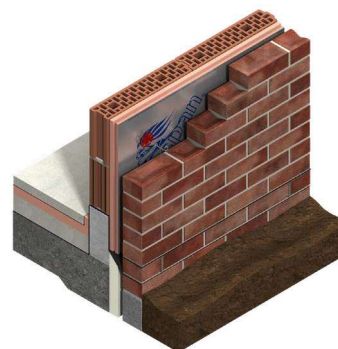
Valeur R_D (m ² ·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m ²)	(panneaux/ paquet)	Contenu (m ² /paquet)	Stock
0,90	20	€ 19,20	20	14,40	●
1,80	40	€ 25,36	10	7,20	●
2,70	60	€ 32,66	7	5,04	●
3,15	70	€ 36,53	6	4,32	●
3,60	80	€ 40,42	5	3,60	●
4,50	100	€ 48,17	4	2,88	●
5,45	120	€ 56,07	3	2,16	●
6,35	140	€ 64,09	3	2,16	●

Kooltherm® K8 D

Panneau Mur Creux

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide résolique, recouvert sur chaque face d'un complexe multi-couches en aluminium composite microperforée réfléchissante
Conductivité thermique λ_D (EN 13166:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,021 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Dimension nette (EN 822:2013)	1190 x 590 mm
Type de chant	languette de 10 mm
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD-KSI-20230168-CBA1-EN, 100mm



Prix

Valeur R_D (m ² ·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m ²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m ² /paquet)	(paquets/palette)	Stock
2,35	50	€ 40,36	10	7,20	10	●
3,00	63	€ 45,32	8	5,76	10	●
3,50	74	€ 51,56	8	5,76	8	●
4,00	84	€ 58,18	6	4,32	10	●
4,50	95	€ 64,92	5	3,60	10	●
5,00	105	€ 69,64	4	2,88	12	●
5,55	117	€ 71,99	4	2,88	10	●
6,00	126	€ 75,24	4	2,88	10	●
7,00	147	€ 84,91	4	2,88	8	●

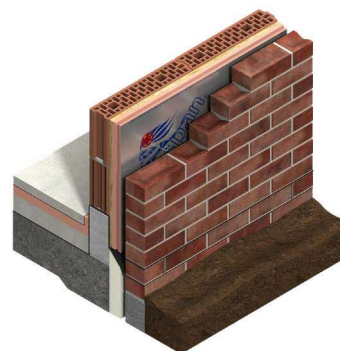
Voir pages 18 et 19, pour les accessoires isolation murs creux

Kooltherm® K8 D Plus

Panneau Mur Creux

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide résolique, recouvert sur chaque face d'un complexe multi-couches en aluminium composite microperforée réfléchissante et à l'arrière de 20 mm de laine minérale
Conductivité thermique λ_D	valeur λ_D 0,021 W/(m·K) (mousse résolique) valeur λ_D 0,034 W/(m·K) (laine minérale)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Dimension nette (EN 822:2013)	1190 x 590 mm
Type de chant	languette de 10 mm
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD-KSI-20230167-CBA1-EN, 100/20mm



Prix

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur* (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
2,90	50 / 20	€ 51,43	6	4,32	12	-
3,55	63 / 20	€ 56,58	5	3,60	12	-
4,05	74 / 20	€ 62,69	4	2,88	14	-
4,55	84 / 20	€ 69,38	4	2,88	12	-
5,05	95 / 20	€ 76,12	3	2,16	14	-
5,55	105 / 20	€ 81,02	3	2,16	14	-
6,10	117 / 20	€ 83,50	3	2,16	12	-
6,55	126 / 20	€ 86,87	3	2,16	10	-

* Épaisseur = Kooltherm® + 20 mm laine minérale

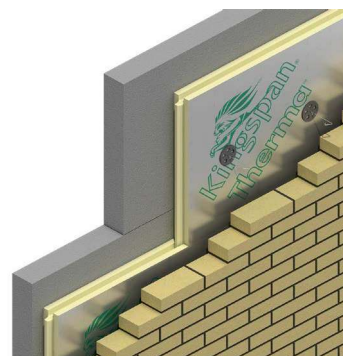
Voir pages 18 et 19, pour les accessoires isolation murs creux

Therma™ TW50 EUR

Panneau Mur Creux

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide PIR, recouvert sur chaque face d'un complexe multicouches en aluminium composite réfléchissante étanche au gaz
Conductivité thermique λ_D (EN 13165:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,022 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Dimension nette (EN 822:2013)	1180 x 580 mm
Type de chant	rainuré bouveté
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD-KIN-20230015-CBD2-EN, 120mm



Prix

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
2,25	50	€ 27,35	8	5,76	12	●
2,70	60	€ 30,66	7	5,04	12	●
3,15	70	€ 35,77	6	4,32	12	●
3,70	82	€ 40,50	5	3,60	12	●
4,50	100	€ 45,70	4	2,88	12	●
5,45	120	€ 54,76	3	2,16	14	●
6,35	140	€ 64,09	3	2,16	12	●
7,25	160	€ 74,71	3	2,16	10	-

Accessoires

Isolation Mur Creux

Cheville Uni-flex

Application: béton, briques silico-calcaires et briques

Pour isolation (mm)	Diamètre (mm)	Longueur (mm)	Prix (€/paquet)	Nombre (chevilles/paquet)	Stock
40 t/m 60	8	100	€ 57,83	250	●
60 t/m 80	8	120	€ 63,56	250	●
80 t/m 100	8	140	€ 68,53	250	●
100 t/m 120	8	160	€ 74,09	250	●
120 t/m 140	8	180	€ 80,53	250	●
140 t/m 160	8	200	€ 86,80	250	●



Cheville Uni-perfo

Application: Briques terre cuite creuses

Pour isolation (mm)	Diamètre (mm)	Longueur (mm)	Prix (€/paquet)	Nombre (chevilles/paquet)	Stock
80 t/m 100	8	160	€ 81,30	250	●
100 t/m 120	8	180	€ 85,02	250	●
120 t/m 140	8	200	€ 104,18	250	●



Crochet à clouer pour murs creux, 316 OG

Application: Cheville Uni-flex

Portée mur creux (+/- 15 mm)	Diamètre (mm)	Longueur (mm)	Prix (€/paquet)	Nombre (crochets/paquet)	Stock
115	4	220	€ 103,17	250	●
145	4	250	€ 117,48	250	●
170	4	275	€ 123,75	250	●
195	4	300	€ 136,05	250	●
220	4	325	€ 150,47	250	●



Uni-crochet à visser pour murs creux, 316 OG

Application: Cheville Uni-perfo

Portée mur creux (+/- 15 mm)	Diamètre (mm)	Longueur (mm)	Prix (€/paquet)	Nombre (crochets/paquet)	Stock
145	4	250	€ 127,29	250	●
170	4	275	€ 133,63	250	●
195	4	300	€ 153,78	250	●



* Longueur crochet = longueur cheville + cavité d'air + profondeur de gorge de la face extérieure (45-75 mm)

Accessoires

Isolation Mur Creux

Adapteur à visser, fil acier zingué

Couleur	Longueur (mm)	Prix (€/pièce)	Nombre	Stock
Vert	215	€ 3,19	1	●
Transparent	235	€ 3,49	1	●



Adapteur à clouer

Longueur* (mm)	Prix (€/pièce)	Nombre	Stock
75	€ 2,24	1	●
105	€ 2,37	1	●

* Longueur maximale = longueur crochet - longueur cheville flex



Adapteur à visser pour uni-crochet

pour crochet à visser pour murs creux

Prix (€/pièce)	Nombre	Stock
€ 20,69	1	●



Kooltherm® K21

Panneau Façade Ventilée

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse résolique. Il est doté d'un parement en toile de verre côté intérieur et d'un parement multicouche en aluminium noir perforé côté extérieur
Conductivité thermique λ_D (EN 13166:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,022W/(m-K) (20-39 mm) valeur λ_D 0,021 W/(m-K) (40 -159 mm)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable



Prix

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
0,90	20	€ 32,41	24	17,28	10	●
1,90	40	€ 43,68	12	8,64	10	●
2,85	60	€ 54,81	8	5,76	10	●
3,80	80	€ 66,07	6	4,32	10	●
4,75	100	€ 77,20	5	3,60	10	●
5,70	120	€ 84,85	4	2,88	10	●
6,65	140	€ 95,45	3	2,16	12	●
7,55	159	€ 103,23	3	2,12	10	●

AlphaCore® Pad

Panneau Façade Ventilée

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	een isolatieplaat op basis van microporeuze silica met een hydrofobe kern voor gebruik achter vliesgevels.
Conductivité thermique λ_D (EN 13166: 2012+A2:2016)	Valeur λ_D 0,020 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1000 x 600 mm
Type de chant	standard met rechte kanten
Conditionnement	sous film étirable



Prix

Valeur R_D (m ² ·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m ²)	panneaux/paquet	Contenu (m ² /paquet)	Stock
1,00	20	*	48	28,80	-
1,25	25	*	38	22,80	-
1,50	30	*	32	19,20	-
2,00	40	*	24	14,40	-
2,50	50	*	19	11,40	-

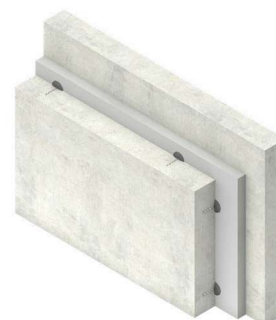
*Veuillez contacter notre équipe commerciale pour plus d'informations.

AlphaCore® Pure

Panneau Façade Ventilée

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	een geavanceerde isolatieplaat op basis van microporeuze silica met een hydrofobe kern voor gebruik in OEM-toepassingen.
Conductivité thermique λ_0 (EN 13166: 2012+A2:2016)	Valeur λ_0 0,020 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1000 x 600 mm
Type de chant	standard met rechte kanten
Conditionnement	sous film étirable



Prix

Valeur R_0 (m ² ·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m ²)	panneaux/paquet	Contenu (m ² /paquet)	Stock
1,00	20	*	48	28,80	-
1,25	25	*	38	22,80	-
1,50	30	*	32	19,20	-
2,00	40	*	24	14,40	-
2,50	50	*	19	11,40	-

*Veuillez contacter notre équipe commerciale pour plus d'informations.

Kooltherm® K12 D

Panneau Construction Ossature Bois

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide résolique, recouvert sur chaque face d'un complexe multi-couches en aluminium composite microperforée réfléchissante
Conductivité thermique λ_D (EN 13166:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,021 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD-KSI-20230320-CBA1-EN, 100mm



Prix 1200 x 600 mm

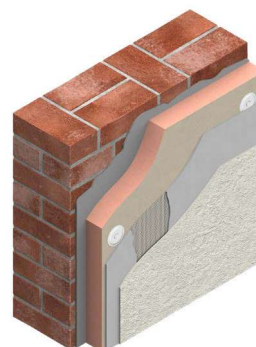
Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
1,90	40	€ 31,51	12	8,64	10	●
2,35	50	€ 37,36	10	7,20	10	●
2,85	60	€ 43,09	8	5,76	10	●
3,30	70	€ 46,40	6	4,32	12	●
3,80	80	€ 50,60	6	4,32	10	●
4,75	100	€ 62,06	5	3,60	10	●
5,70	120	€ 74,14	4	2,88	10	●

Kooltherm® K5

Panneau ETICS

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide résolique, revêtu d'un voile de fibre de verre en face avant et arrière
Conductivité thermique λ_D (EN 13166:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,021 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 400 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable



Prix

Valeur R_D (m ² ·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m ²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m ² /paquet)	(paquets/palette)	Stock
0,95	20	*	18	8,64	18	*
1,40	30	*	12	5,76	18	*
1,90	40	*	14	6,72	12	*
2,35	50	*	11	5,28	12	*
2,85	60	*	10	4,80	12	*
3,30	70	*	8	3,84	12	*
3,80	80	*	7	3,36	12	*
4,25	90	*	6	2,88	12	*
4,75	100	*	6	2,88	12	*
5,70	120	*	5	2,40	12	*
6,65	140	*	4	1,92	12	*
7,60	160	*	3	1,44	15	*
8,55	180	*	3	1,44	12	*
9,50	200	*	3	1,44	12	*

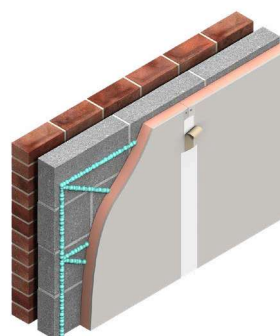
* Produit réservé aux partenaires de systèmes d'isolation de façade reconnus. Veuillez contacter notre équipe commerciale pour des amples informations.

Kooltherm® K17

Panneau Doublage Isolant

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide résolique, recouvert sur une face d'un complexe multicouches en aluminium composite microperforée non colorée et sur l'autre face d'un complexe multicouches en aluminium composite non colorée étanche au gaz et d'une plaque de 12,5 mm de plâtre
Dimension standard (EN 822:2013)	2600 x 1200 mm
Type de chant	bords droits plaque de plâtre avec bords biseautés
Conditionnement	sous film étirable



Prix

Valeur R_0 (m ² ·K/W)	Épaisseur* (mm)	Prix (€/m ²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m ² /paquet)	(paquets/palette)	Stock
1,00	20 / 12,5	€ 35,19	12	37,44	1	●
2,40	50 / 12,5	€ 63,45	12	37,44	1	●
3,35	70 / 12,5	€ 71,99	10	31,20	1	●
3,85	80 / 12,5	€ 76,82	8	24,96	1	●
4,30	90 / 12,5	€ 80,25	7	21,84	1	-
4,80	100 / 12,5	€ 84,52	7	21,84	1	●
5,75	120 / 12,5	€ 94,00	6	18,72	1	-

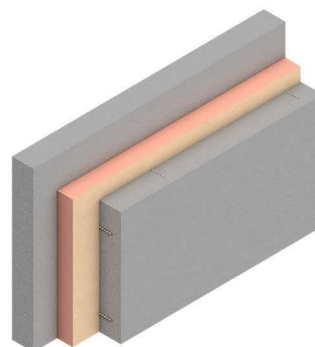
* Épaisseur = épaisseur Kooltherm® + 12,5 mm plaque de plâtre

Kooltherm® K20

Panneau Élément Béton

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide résolique, recouvert sur chaque face d'un voile de fibre de verre minéral blanc imprégné
Conductivité thermique λ_D (EN 13166:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,021 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable



Prix

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
0,95	20	€ 20,56	24	17,28	10	●
1,40	30	€ 25,08	16	11,52	10	●
1,90	40	€ 30,55	12	8,64	10	-
2,35	50	€ 35,64	10	7,20	10	●
2,85	60	€ 40,48	8	5,76	10	●
3,30	70	€ 44,94	6	4,32	12	●
3,80	80	€ 50,09	6	4,32	10	●
4,75	100	€ 61,74	5	3,60	10	●
5,70	120	€ 73,71	4	2,88	10	●
6,65	140	€ 85,42	3	2,16	12	●
7,10	150	€ 91,59	4	2,88	8	●
7,55	159	€ 97,06	3	2,16	10	●

* Produit non disponible pour la distribution.

Kooltherm® K10

Panneau Plafond

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide résolique, recouvert sur chaque face d'un voile de fibre de verre minéral blanc imprégné
Conductivité thermique λ_D (EN 13166:2012+A2:2016)	λ_D -waarde 0,021 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable



Prix

Valeur R_D (m ² ·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m ²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m ² /paquet)	(paquets/palette)	Stock
1,90	40	€ 30,55	12	8,64	10	-
2,85	60	€ 40,48	8	5,76	10	-
3,80	80	€ 50,09	6	4,32	12	-
4,75	100	€ 61,74	5	3,60	10	-
5,70	120	€ 73,71	4	2,88	10	-

OPTIM-R®

Système de sol

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	Panneau isolant sous vide composé d'un cœur microporeux enveloppé d'un film mince et étanche à l'air.
Conductivité thermique λ_D (EN 12667:2001)	λ_D -waarde 0,007 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm, 1200 x 400 mm, 1200 x 300 mm 600 x 600 mm, 600 x 400 mm, 600 x 300 mm 300 x 300 mm
Type de chant	standaard met rechte kanten



Prix

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	Stock
2,85	20	*	-
3,55	25	*	-
4,25	30	*	-
5,70	40	*	-
7,10	50	*	-

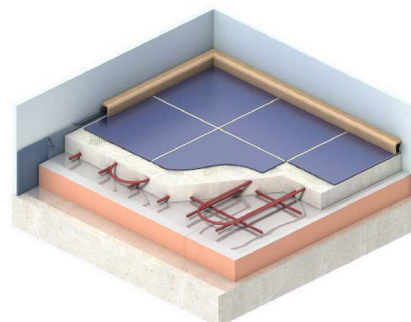
* Veuillez contacter notre équipe commerciale pour plus d'informations.

Kooltherm® K3

Panneau Sol

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide résolique, recouvert sur chaque face d'un voile de fibre de verre minéral blanc imprégné
Conductivité thermique λ_D (EN 13166:2012+A2:2016)	λ_D -waarde 0,021 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable



Prix

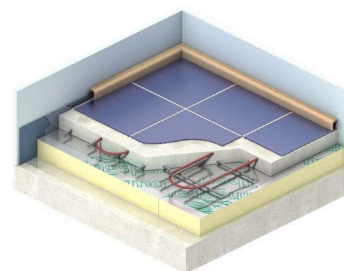
Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
0,95	20	€ 20,56	24	17,28	10	●
1,40	30	€ 25,08	16	11,52	10	●
1,90	40	€ 30,55	12	8,64	10	●
2,35	50	€ 35,64	10	7,20	10	●
2,85	60	€ 40,48	8	5,76	10	●
3,30	70	€ 44,94	6	4,32	12	●
3,80	80	€ 50,09	6	4,32	10	●
4,25	90	€ 56,01	4	2,88	14	-
4,75	100	€ 61,74	5	3,60	10	●
5,70	120	€ 73,71	4	2,88	10	●

Therma™ TF70

Panneau Sol

Spécifications de produit

Caractéristique	Valeur
Description	panneau isolant en mousse rigide PIR, recouvert sur chaque face d'un complexe multicouches en aluminium composite réfléchissante étanche au gaz
Conductivité thermique λ_D (EN 13165:2012+A2:2016)	valeur λ_D 0,022 W/(m·K)
Dimension standard (EN 822:2013)	1200 x 600 mm
Type de chant	bords droits
Conditionnement	sous film étirable
Performance environnementale	EPD-KIN-20230010-CBD2-EN, 120mm



Prix

Valeur R_D (m²·K/W)	Épaisseur (mm)	Prix (€/m²)	(panneaux/paquet)	Contenu (m²/paquet)	(paquets/palette)	Stock
0,90	20	€ 21,36	25	18,00	10	●
1,35	30	€ 23,46	16	11,52	10	●
1,80	40	€ 26,63	12	8,64	10	●
2,25	50	€ 30,80	10	7,20	10	●
2,70	60	€ 34,31	8	5,76	10	●
3,15	70	€ 37,45	7	5,04	10	●
3,60	80	€ 42,53	6	4,32	10	●
4,05	90	€ 48,02	5	3,60	10	-
4,50	100	€ 49,80	4	2,88	12	●

Service Technique



Notre service technique est à votre disposition pour toutes questions et défis techniques. Nous sommes disponibles rapidement par téléphone ou par mail et également sur chantier.

Service technique

Nos conseillers vous accompagnent pour toutes questions techniques concernant nos produits et leur utilisation. Notre service, composé d'experts, pourra vous apporter une réponse technique en tenant compte des exigences réglementaires applicables à vos projets. En complément, notre équipe technique peut réaliser des calculs thermiques, analyser les risques de condensation, rédiger des descriptifs et fournir des détails techniques. Il peut également vous accompagner aussi bien dans vos projets d'isolation de toitures avec pente intégrée ou dans vos projets d'isolation avec notre panneau OPTIM-R®.

Notre équipe de spécialistes apporte une assistance technique aussi bien hors site que sur site.



Support sur site

Nos experts peuvent se déplacer sur site aussi bien pour vous assister en démarrage de chantier que pour dispenser une formation technique à vos équipes. Nous vous accompagnons pour vous apporter les solutions adaptées à votre problématique.



Calculs thermiques

Nous pouvons réaliser des calculs thermiques à titre indicatif pour vous accompagner dans vos démarches réglementaires. Ces calculs peuvent être accompagnés d'un rapport détaillé sur demande.

Vous pouvez utiliser gratuitement notre calculateur sur notre site internet. Si le mode constructif n'est pas couvert par notre logiciel, contactez le service technique pour une étude personnalisée.



Analyse de risque de condensation

Prévenir le risque de condensation interstitielle et surfacique est important pour obtenir une construction saine et durable. De manière générale il est recommandé de bien (re)dimensionner le système de ventilation.

Notre service technique peut également vous aider à analyser les risques de condensation à l'aide d'une étude hygrothermique. N'hésitez pas à nous la demander !



Service de conception (Design)

Notre service de conception de toiture plate vous propose une solution adaptée aux contraintes techniques de votre projet. Notre accompagnement vous apportera qualité, cohérence et fiabilité au projet.

Que ce soit pour nos panneaux OPTIM-R®, panneaux isolant à pente intégrée ou les deux, notre service de conception vous proposera une solution optimisée.



Kingspan College

Nous vous proposons également des formations concernant nos produits et leur mise en oeuvre, les réglementations en vigueur ainsi que nos futurs développements.

Ces formations peuvent être organisées en inter-entreprise ou bien dans nos locaux.

Les formations sont dispensées par nos experts qui auront le plaisir de vous transmettre nos connaissances techniques et pratiques. Nous sommes à votre écoute pour répondre à vos attentes et interrogations.



Compliance

Notre équipe d'experts est formée pour répondre aux exigences réglementaires et techniques liées à l'utilisation de nos panneaux isolants.

Nous nous assurons de la conformité du produit et de son application selon les exigences locales. En complément, notre équipe peut, sur demande, vous faire parvenir les certifications et rapports techniques en fonction des exigences en vigueur.



Frais de service

Service	Frais
Livraison à heure fixe	€ 60,-
Livraison sur un créneau de 2 heures	€ 40,-
Livraison sur un créneau de 4 heures	€ 20,-
Appel avant livraison	€ 5,-
Livraison pendant une tranche horaire à organiser (on-line avec le transporteur)	€ 75,-
Livraison par camion remorque	€ 60,-
Livraison avec chariot embarqué (manitou sur demande)	€ 90,-
Livraison avec camion sur essieux indépendant (accessibilité chantier)	sur demande
Livraison avec transpalette	sur demande
Frais de transport	€ 150,-

Conditions générales de paiement et de livraison

Conditions générales de paiement et de livraison de:

Kingspan Insulation B.V. Sise à 7102, JH Winterswijk, Lorentzstraat 1, N° CdC : 11053542;

Kingspan Insulation N.V. Sise à 2300 Turnhout, Visbeekstraat 24, Belgique, N° CdC : 0876.525.355;

Kingspan Insulation GmbH & Co.KG Sise à 49479 Ibbenbüren, Fuggerstrasse 15, Allemagne, N° CdC : HRA 4162.

ART. 1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions de livraison et de paiement, on entend par :

- Conditions Générales : les conditions générales de livraison et de paiement suivantes ;
- Fournisseur : Kingspan Insulation SARL ou Kingspan Insulation SA ou Kingspan Insulation GmbH & Co.KG ;
- Client : toute société ou autre personne juridique qui achète des Produits au Fournisseur ou avec laquelle le Fournisseur est en négociation en vue de conclure un contrat ;
- Contrat : tout contrat relatif à la vente et à la livraison de Produits par le Fournisseur, tout complément ou modification y afférent, ainsi que tous les actes juridiques préparatoires et exécutoires du Contrat ;
- Produits : toutes les marchandises à livrer et/ou livrées ou les services à fournir et/ou fournis par le Fournisseur en vertu du Contrat.

ART. 2. APPLICABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DES CONFIRMATIONS DE COMMANDE

1. Toutes les offres du Fournisseur sont soumises aux présentes Conditions Générales, qui s'appliquent tant à l'offre qu'au Contrat ainsi conclu.
2. En approuvant l'offre et/ou en concluant un Contrat avec le Fournisseur ou son représentant, le Client reconnaît que les présentes Conditions Générales s'appliquent, à l'exclusion et avec priorité sur toute autre condition générale ou clause contraire énoncée par le Client. Les conditions générales ou clauses du Client ne font pas partie du Contrat, sauf si le Fournisseur les a acceptées par écrit et sans condition.
3. Si l'approbation du Client comporte des réserves ou des modifications par rapport à l'offre du Fournisseur, le contrat n'est conclu que si le Fournisseur a confirmé par écrit au Client qu'il accepte les réserves ou les modifications formulées par rapport à l'offre.
4. Si le Fournisseur a convenu par écrit de conditions particulières avec le Client lors de la vente de certains Produits, ces conditions particulières du Fournisseur prévauront si et dans la mesure où elles s'écartent des présentes Conditions Générales. Pour le reste, les présentes Conditions Générales restent pleinement en vigueur.
5. Le Contrat n'est conclu qu'une fois que le Fournisseur a confirmé par écrit la commande du Client au moyen d'une confirmation de commande. En l'absence d'offre, les parties sont liées par l'acceptation écrite de la commande ou par la livraison ou l'exécution des prestations.

ART. 3. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES OU DU CONTRAT

1. Les modifications du Contrat et les dérogations aux présentes Conditions Générales ne sont valables que si elles ont été convenues par écrit et au préalable entre le Client et le Fournisseur.
2. Toute modification d'une commande convenue doit être effectuée par écrit. De telles modifications donnent au Fournisseur le droit d'appliquer unilatéralement des modifications de prix et de les facturer au Client. Le cas échéant, le Client dispose d'un délai de sept jours calendaires à compter de la réception de la modification de prix pour résilier le Contrat. À défaut de notification de l'intention de résilier le Contrat dans ce délai, ce silence sera considéré par le Fournisseur comme un accord avec l'ajustement de prix. Le Client reste tenu de rembourser tous les frais engagés et les prestations fournies par le Fournisseur jusqu'à ce moment-là.

ART. 4. PRIX

1. Sauf disposition contraire expresse et écrite, les offres ou devis du Fournisseur sont sans engagement et valables pendant trente jours calendaires à compter de la date de signature. Ils peuvent être révisés à tout moment par le Fournisseur jusqu'à l'acceptation écrite de la commande par le Client. Cette acceptation se fait par l'accord inconditionnel et sans réserve du Client avec toutes les conditions de l'offre.
2. Les prix indiqués dans les offres et devis s'entendent hors TVA, droits d'importation et d'exportation et éventuels droits et/ou autres taxes ou prélèvements prélevés par les pouvoirs publics. Les prix qui y sont indiqués ne sont contraignants que si les devis sont suivis, dans un délai de trente jours calendaires à compter de la date de signature, d'une commande dans laquelle le devis, y compris les présentes Conditions Générales, est entièrement accepté par le Client.
3. Si, après la conclusion du Contrat et avant son exécution complète, des changements surviennent dans les facteurs de coût du Fournisseur (notamment les prix des matériaux et des matières premières, les prix de l'énergie, les taux de change, les frais d'intérêt, les salaires, etc.), au sens le plus large du terme, celles-ci peuvent être répercutées sur le Client dans le respect des éventuelles dispositions légales en la matière, sauf si cela a été exclu par écrit par les parties dans l'offre ou dans une confirmation de commande.
4. Si les facteurs déterminant le prix de revient subissent une augmentation après l'acceptation d'une commande par le Fournisseur, celui-ci est en droit de facturer au Client l'augmentation du prix de revient qui en résulte, calculée conformément au mode de calcul du prix de revient normalement appliqué dans son entreprise.

ART. 5. EMBALLAGE ET EXPÉDITION

1. Le Fournisseur s'engage envers le Client à emballer correctement les marchandises et à les sécuriser de manière à ce qu'elles parviennent à destination en bon état dans des conditions normales de transport, sauf si la nature des marchandises s'y oppose et/ou si le Client demande expressément de ne pas utiliser l'emballage habituel du Fournisseur.
2. En cas de livraison des Produits par le Fournisseur, le transfert des Produits a lieu au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du Client à l'adresse de livraison convenue. Les parties mentionneront spécifiquement dans le Contrat quelle partie déchargera les marchandises.
3. Le Client s'engage à traiter les matériaux d'emballage conformément aux prescriptions environnementales et le Fournisseur n'accepte aucune responsabilité à cet égard.
4. Les Produits seront livrés par le Fournisseur ou expédiés pour livraison au(x) lieu(x) convenu(s) de la manière indiquée dans la commande ou convenue ultérieurement par écrit et en temps utile, au plus tard trois jours ouvrables avant la date de livraison.
5. Les emballages réutilisables seront facturés séparément par le Fournisseur avec les Produits livrés.
6. Pour les emballages retournés par ou au nom du Client à ses frais dans un délai de quatorze jours calendaires à compter de la réception des Produits commandés, le Fournisseur établira une note de crédit dans un délai raisonnable après réception de l'emballage, sous réserve de l'état et de l'intégralité de l'emballage.

ART. 6. DÉLAIS DE LIVRAISON

1. Les délais de livraison sont indicatifs et ne lient pas strictement le Fournisseur, sauf accord contraire explicite par écrit.
2. Si un délai de livraison a été convenu dans l'offre, ce délai commence à courir à la date à laquelle le Client a confirmé/passé la commande dans le délai indiqué dans l'offre. Si aucun délai de livraison n'a été convenu ou préalable, le délai de livraison commence à courir dès que le Fournisseur reçoit de ses propres fournisseurs une confirmation de commande concernant les Produits commandés par le Client.
3. Le dépassement du délai de livraison et/ou de la date de livraison ne donne en aucun cas droit à une indemnisation au Client. Dans ce cas, le Client n'a pas non plus le droit de suspendre ses obligations contractuelles ou de résilier le Contrat, sauf si le Fournisseur n'a pas procédé à la livraison dans un délai

de trente jours calendaires après réception d'une mise en demeure écrite de la part du Client par lettre recommandée. Le Client reste redevable du montant correspondant aux prestations déjà fournies par le Fournisseur.

Le Client ne peut exercer ce droit qu'à condition que le retard ne lui soit pas imputable, étant entendu que le délai de livraison indiqué est suspendu si le retard de livraison est dû à des événements imprévus ou à des cas de force majeure affectant le Fournisseur ou ses fournisseurs.

ART. 7. LIVRAISON ET RISQUE

1. À la livraison, la propriété et le risque des Produits sont transférés au Client, sous réserve des dispositions du paragraphe suivant.
2. Tant que le Client n'a pas payé la totalité du prix d'achat, éventuellement majoré de frais supplémentaires, ou n'a pas fourni de garantie à cet effet, le Fournisseur conserve la propriété des Produits. Dans ce cas, la propriété n'est transférée au Client qu'une fois que celui-ci a rempli toutes ses obligations envers le Fournisseur.
3. Indépendamment des conditions de paiement prévues à l'article 11 des présentes Conditions Générales, si le Fournisseur a ou développe des doutes fondés quant à la capacité de paiement du Client, le Fournisseur est en droit de reporter la livraison et/ou la remise des Produits.
4. Le Fournisseur est en outre en droit de suspendre la livraison si le montant impayé des factures de vente du Client est supérieur ou devient supérieur à la limite de crédit qui lui est applicable.
5. Ce qui précède s'applique jusqu'à ce que le Client ait fourni une garantie suffisante pour le paiement et/ou ait réglé intégralement les factures impayées dans un délai fixé par le Fournisseur. Si le Client ne se conforme pas à cette obligation dans le délai imparti, il est considéré comme étant en défaut. Dans ce cas, le Fournisseur a le droit de résilier le Contrat avec le Client aux frais de ce dernier et de lui réclamer des dommages-intérêts. Le Client est responsable des dommages subis ou à subir par le Fournisseur en raison du retard de livraison et/ou de livraison.
6. Le Fournisseur est en droit de faire effectuer la livraison en tout ou en partie par des tiers. Le Fournisseur peut procéder à des livraisons partielles, qui peuvent être facturées séparément au Client. Le Fournisseur peut exiger un paiement anticipé pour chaque livraison partielle. Chaque livraison partielle est réputée constituer un contrat distinct en matière de livraison, de transfert des risques et d'obligation de paiement.
7. Les Produits sont réputés avoir été livrés et acceptés par le Client et le risque lie aux Produits livrés est transféré au Client :
 - a. En cas de livraison départ usine (ex works) : le risque est transféré dès que les Produits sont chargés dans ou sur le moyen de transport destiné à acheminer les Produits vers le Client. Si une livraison départ usine dans un navire est demandée, cela doit être expressément convenu par écrit.
 - b. En cas de livraison franco de port (sur appel ou non) : la livraison est réputée effectuée et le risque transféré dès que les Produits ont été acheminés et/ou sont prêts à être déchargés sur le chantier ou dans l'entrepôt du Client, à condition que le site soit accessible par une route normalement praticable, à l'appréciation du transporteur. Le déchargement doit avoir lieu immédiatement après l'arrivée.
8. Le Client supporte les frais et la responsabilité du déchargement des Produits.
9. Si le déchargement doit avoir lieu à plusieurs endroits désignés par le Client, le Fournisseur peut facturer au Client au moins 150 euros ou un montant supplémentaire à déterminer par le Fournisseur pour chaque endroit supplémentaire.
10. Si le Fournisseur et le Client ont convenu que le Fournisseur assure le transport ou le fait assurer par un tiers, le risque lie au stockage, au chargement, au transport et au déchargement incombent alors au Client. Le Client peut s'assurer contre ces risques.
11. Sauf dans le cas prévu à l'article 13 des présentes Conditions Générales, le Client est responsable des dommages éventuels résultant du non-dépôt ou de la non-réception dans les délais.
12. Le Fournisseur n'est pas responsable des dommages directs ou indirects résultant de retards.

ART. 8. CONTRÔLE ET GARANTIE

1. Le Client est tenu d'examiner la marchandise livrée au moment de la livraison. Le Client doit vérifier si la qualité et la quantité de la marchandise livrée correspondent à ce qui a été convenu, ou du moins si elles satisfont aux exigences applicables dans le cadre d'une transaction commerciale normale. Les réclamations concernant les Produits livrés doivent être formulées dans le délai prévu à l'article 10 des présentes Conditions Générales.
2. Le Fournisseur garantit, pendant une période de cinq ans après la livraison, que les Produits sont conformes à la description figurant dans les informations sur les produits mises à la disposition du Client. Sauf mention contraire expresse, le Fournisseur ne garantit pas les informations figurant dans les certificats délivrés par des tiers qui ne sont pas conformes aux informations sur les produits fournies par le Fournisseur.
3. La responsabilité du Fournisseur se limite à la réparation gratuite d'un produit défectueux, au remplacement de ce produit ou d'une partie de celui-ci, ou au remboursement du prix d'achat. Les frais tels que le stockage, le montage, le démontage et autres frais restent à la charge du Client et ne peuvent être réclamés au Fournisseur.
4. Le Fournisseur n'est tenu à aucune garantie :
 - si le Client ne remplit pas entièrement ou dans les délais ses obligations découlant du présent Contrat ou de tout autre contrat conclu avec le Fournisseur.
 - si le Client traite, transforme, utilise ou stocke les articles livrés par le Fournisseur de manière inappropriée, incorrecte ou contraire à l'usage auquel ils sont destinés.
5. Cette garantie ne couvre pas les défauts qui trouvent leur origine, en tout ou en partie, dans les matières premières, les matériaux ou les constructions choisis par le Client ou imposés au Fournisseur par un tiers, ou qui résultent d'une nouvelle réglementation gouvernementale.
6. Si la garantie fournie par le Fournisseur concerne un article produit par un tiers, la garantie est limitée à celle fournie par le fabricant de l'article.

ART. 9. QUALITÉ, CONTRÔLE ET ACCEPTATION DES PRODUITS

1. Si et dans la mesure où rien n'a été expressément convenu concernant la qualité des Produits à livrer (notamment en ce qui concerne la qualité ou les propriétés), le Client ne peut prétendre qu'à une qualité conforme à celle qui est habituelle dans le commerce.
2. En cas de refus des Produits livrés ou à livrer, le Fournisseur est en droit d'exiger un nouveau contrôle par un tiers désigné par le Fournisseur en concertation avec le Client. Le Client apportera son entière coopération à cet effet. Les échantillons à utiliser à cette fin doivent être prélevés et envoyés en présence du Fournisseur ou de son mandataire. Les frais du nouveau contrôle visé dans le présent article seront à la charge de la partie qui aura été déclarée en tort.
3. En cas de livraison départ usine (ex works), l'acceptation des Produits est réputée avoir eu lieu au moment du chargement, soit à la demande, avec l'accord ou au nom du Client. Dans ce cas, les risques et les frais de transport sont transférés au Client à partir du moment du chargement.
4. En cas de livraison franco de port ou franco entrepôt, l'acceptation des Produits a lieu au moment de la réception sur place. Le Client, ou une personne désignée par lui, doit réceptionner la livraison à son arrivée à l'adresse de livraison convenue et signer le bon de réception. En l'absence d'une telle signature ou d'une acceptation explicite à l'arrivée, la livraison est réputée tacitement acceptée par le simple fait de la livraison à l'adresse convenue.

ART. 10. RÉCLAMATIONS

1. Les réclamations doivent être formulées dans les huit jours calendaires à compter de la livraison ou de la réception des Produits.

Conditions générales de paiement et de livraison

2. Un bordereau d'expédition, un bon de livraison ou tout autre document similaire remis lors de la livraison des Produits tient lieu de preuve de livraison et est réputé refléter fidèlement la quantité des Produits, sauf preuve contraire apportée par le Client. Ce qui précède ne porte pas atteinte au droit du Fournisseur de prouver la livraison par d'autres moyens que la présentation des documents susmentionnés. Après la réclamation, le Fournisseur aura la possibilité de contrôler les Produits ; le Client lui apportera toute sa coopération à cet effet. Une réclamation concernant des Produits qui ne peuvent être contrôlés par le Fournisseur n'est pas possible.
3. Les Produits ne peuvent être retournés par le Client sans l'accord du Fournisseur. Les Produits qui ont été entièrement ou partiellement transformés ou traités, ainsi que les Produits sur mesure, ne peuvent être retournés.
4. Le dépôt d'une réclamation ne dispense pas le Client de son obligation de paiement envers le Fournisseur.

ART. 11. PAIEMENT ET GARANTIE

1. Le prix comprend, outre le prix des Produits, les frais d'emballage, de transport et de livraison sur place par le Fournisseur.
2. Le prix applicable est celui en vigueur au moment de la livraison des Produits.
3. Le paiement par le Client doit être effectué sans escompte ni compensation dans les trente jours calendaires suivant la date de facturation, sur le numéro de compte bancaire indiqué sur la facture, sauf accord contraire écrit.
4. Le Fournisseur a à tout moment le droit de demander au Client un paiement anticipé total ou partiel ou de lui demander une garantie suffisante au nom du Fournisseur jusqu'à réception du paiement intégral.
5. Les factures doivent être contestées de manière motivée dans un délai de huit jours calendaires par lettre recommandée adressée au Fournisseur. L'absence de contestation valable et dans les délais implique l'acceptation par le Client de toutes les factures, livraisons et prestations de services du/par le Fournisseur.
6. Le défaut de paiement ou le paiement tardif de tout ou partie de la facture – entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable – donnera lieu à une majoration du montant de la facture avec les intérêts de retard, égaux au taux d'intérêt conformément à la loi sur les retards de paiement du 2 août 2002, et à une indemnité forfaitaire de 10 % sur le montant principal de la facture impayée.
7. Le Client sera, le cas échéant, également responsable des dommages subis par le Fournisseur, notamment le manque à gagner, les frais de transport, etc.
8. Tout défaut de paiement entraîne l'exigibilité des factures impayées.
9. Les paiements effectués par le Client servent toujours en premier lieu à régler tous les intérêts et frais dus, puis les factures exigibles et les éventuelles dettes à un autre titre, qui sont les plus anciennes. Même dans le cas où le Client indique que le paiement concerne des factures ou des dettes ultérieures.
10. Les éventuelles remises convenues par écrit sont annulées si les paiements ne sont pas reçus dans le délai de paiement (convenu par écrit).

ART. 12. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

1. Tous les Produits livrés par le Fournisseur restent la propriété du Fournisseur jusqu'à ce que le Client ait rempli toutes ses obligations contractuelles envers le Fournisseur en vertu du Contrat. Cette obligation s'applique également en cas de revente des Produits.
2. Le Client n'est pas autorisé à mettre en gage, vendre ou livrer effectivement (dans le cadre de son activité commerciale ou non) les marchandises soumises à la réserve de propriété, ni à accorder à un tiers un quelconque autre droit sur celles-ci tant que la propriété des Produits livrés n'a pas été transférée au Client.
3. Même en cas de réserve de propriété, les risques sont transférés à le Client dès qu'il a reçu la livraison.
4. Le Fournisseur est irrévocablement autorisé par le Client, si celui-ci n'a pas rempli ou menace de ne pas remplir ses obligations de paiement ou toute autre obligation, à pénétrer sans préavis dans les locaux commerciaux du Client ou ceux d'un tiers et à faire tout ce qui est nécessaire pour reprendre possession des Produits vendus au Client.
5. Si des tiers saisissent les marchandises livrées sous réserve de propriété, ou souhaitent établir ou faire valoir des droits sur celles-ci, le Client est tenu d'en informer le Fournisseur dans un délai de deux jours ouvrables et d'indemniser le Fournisseur.
6. Pendant la durée de la réserve de propriété, le Client est tenu de conserver les marchandises livrées sous réserve de propriété en bon état, de les assurer et de les maintenir assurées contre les dommages causés par le feu, les explosions et l'eau, ainsi que contre le vol, et de présenter la police d'assurance à la première demande, et d'empêcher toute violation du droit de propriété du Fournisseur.

ART. 13. RESPONSABILITÉ

1. La responsabilité du Fournisseur est limitée à ce qui a été facturé par le Fournisseur au Client pour le produit et le chargement. Dans tous les cas, les dommages sont limités au montant versé par son assureur responsabilité civile dans le cas concerné.
2. Le Fournisseur n'est pas responsable des dommages indirects subis par le Client, y compris les dommages immatériels, les dommages commerciaux ou environnementaux ou les dommages consécutifs.
3. Le Fournisseur ne peut notamment être tenu responsable si et dans la mesure où :
 - a. les dommages résultent d'une utilisation et/ou d'un stockage inappropriés et/ou contraires aux instructions, conseils, modes d'emploi ou actions du Fournisseur et que le Client ne prouve pas avoir respecté les instructions, conseils, modes d'emploi ou actions verbaux ou écrits du Fournisseur ;
 - b. il s'agit d'erreurs autres que graves ou intentionnelles ou de fraude commises par le Fournisseur, ses employés, collaborateurs et/ou représentants dans le cadre de l'exercice de leurs activités professionnelles ;
 - c. les dommages sont dus à des erreurs, des lacunes ou des inexactitudes dans les données, les matériaux, les supports d'information, etc. fournis et/ou prescrits au Fournisseur par ou au nom du Client ;
 - d. les dommages résultent d'une erreur de tiers ;
4. Dans la mesure où la période de garantie légale ne s'applique pas, tout défaut caché ou apparent doit être signalé par écrit par le Client au Fournisseur immédiatement et au plus tard dans les 48 heures suivant sa découverte. Toute action en justice relative à des défauts cachés doit être intentée dans un délai de deux mois après la livraison, sous peine de déchéance.
5. Chaque notification doit contenir une description détaillée du défaut, ainsi que des photos détaillées et d'ensemble.
6. Le Fournisseur souligne que la réparation du préjudice causé par le non-respect d'une obligation contractuelle est, dans les limites légales, exclusivement régie par les règles du droit des contrats, même si l'événement à l'origine du préjudice constitue également un acte illicite.
7. Le Fournisseur souligne que la réparation du préjudice causé par le non-respect d'une obligation contractuelle par un dirigeant (statutaire ou non) ou un employé au sens de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail du Fournisseur relève, dans les limites légales, ne donne lieu qu'à une action contractuelle contre le débiteur principal et ne donne pas lieu à une action extracontractuelle en responsabilité contre l'auxiliaire, même si l'événement à l'origine du dommage constitue également un acte illicite.
8. Le Client accepte et reconnaît que le Fournisseur peut également opposer au Client les exceptions et limitations de garantie que le fabricant peut invoquer à l'égard du Fournisseur.
9. Le Client s'engage à indemniser le Fournisseur contre toute réclamation de tiers résultant de l'utilisation des Produits livrés ou des travaux effectués, dans la mesure où ces réclamations dépassent la responsabilité du Fournisseur telle que définie dans le présent Contrat, et à condition que ces réclamations ne résultent pas d'une faute ou d'une négligence du Fournisseur.
10. En cas de non-respect (dans les délais) de ses obligations contractuelles, le Fournisseur est uniquement tenu, à sa discrétion, soit (i) de livrer à nouveau les Produits livrés, soit (ii) de remplacer ou de réparer

les Produits livrés, soit (ii) de créditer la livraison concernée au Client, soit (vi) d'annuler le Contrat en concertation avec le Client (sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation).

ART. 14. FORCE MAJEURE

1. En cas de force majeure, le Fournisseur est en droit de résilier le Contrat ou de suspendre le délai de livraison pour une période équivalente, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation et/ou remboursement et/ou crédit.
2. Sont considérés comme des cas de force majeure toutes les circonstances qui, selon les règles de raison et d'équité, ont pour conséquence que l'exécution (d'une partie) du Contrat ne peut être exigée du Fournisseur, même si elles sont survenues après que le Fournisseur aurait dû remplir son obligation. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : guerre (ou menace de guerre), terrorisme, émeutes, actes de violence ; tempêtes, incendies et dégâts des eaux ; conditions météorologiques rendant le travail impossible, telles que pluies prolongées, gel, vagues de chaleur ou autres conditions climatiques rendant impossible ou inappropriée la livraison, le traitement ou la mise en place de matériaux ; grève ; occupation d'entreprise ; lock-out, obstacles à l'importation et à l'exportation ; mesures gouvernementales ; défauts de machines ; pannes de courant ou perturbations dans la fourniture d'énergie ; circonstances externes entraînant une augmentation des prix ; incapacité de travail du personnel exécutif ou des tiers engagés ; non-livraison (dans les délais) par un fournisseur du Fournisseur ; non-notification ou notification tardive concernant la livraison par les fournisseurs du Fournisseur ; faute de tiers ; etc.
3. Le Fournisseur informera le Client dès que possible de telles circonstances.
4. Si un cas de force majeure est de nature permanente ou si le délai de livraison est dépassé de trois mois, le Client peut résilier unilatéralement le Contrat.
5. Si un cas de force majeure survient et que le Contrat a déjà été partiellement exécuté, mais que la livraison restante est retardée de plus de trois mois en raison de la force majeure, le Client est en droit soit de conserver la partie des marchandises déjà livrée et de payer le prix d'achat dû à cet effet, soit de considérer le Contrat comme résilié également pour la partie déjà exécutée, avec l'obligation de renvoyer au Fournisseur, à ses frais et à ses risques, ce qui lui a déjà été livré dans la même qualité et le même état que ceux dans lesquels il l'a reçu.

ART. 15. RÉSILIATION ET SUSPENSION DU CONTRAT

1. Le Fournisseur est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles et/ou de résilier le Contrat si :
 - a. le Client ne respecte pas (entièrement) ou respecte tardivement ses obligations contractuelles découlant du Contrat ;
 - b. après la conclusion du Contrat, le Fournisseur a pris connaissance de faits ou de circonstances qui donnent des raisons suffisantes de craindre que le Client ne respectera pas (dans les délais) ses obligations, ce qui peut être justifié par des circonstances objectives, telles que des retards de paiement ou un manquement à l'exécution d'obligations essentielles, l'insolvabilité du Client, un changement dans la structure de l'entreprise du Client ;
 - c. lors de la conclusion du Contrat, le Client est invité à fournir une garantie pour le respect de ses obligations contractuelles et cette garantie n'est pas fournie ou est insuffisante dans les dix jours calendaires suivant la demande du Fournisseur. Dès que la garantie est fournie, la suspension prend fin, sauf si le Client retarde de manière déraisonnable ses obligations.
2. Les parties sont en droit de suspendre le Contrat et/ou de le résilier (ou de le faire résilier) dans tous les cas de force majeure prévus à l'article 14 des présentes Conditions Générales.
3. Si le Client renonce au Contrat pour des raisons autres que celles prévues à l'article 14 des présentes Conditions Générales, il reste tenu de payer forfaitairement 10 % du prix convenu, que le Fournisseur peut augmenter de 10 % pour les frais engagés. Si le Client renonce au Contrat dans les 48 heures précédant la date de livraison et/ou d'enlèvement prévue des marchandises, il reste tenu de payer forfaitairement 50 % du prix convenu, que le Fournisseur peut augmenter de 10 % pour les frais engagés. Le Fournisseur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts plus élevés si ceux-ci dépassent le montant forfaitaire mentionné. Le Client est tenu de rembourser tout supplément résultant de livraisons supplémentaires non incluses dans les devis, confirmations et/ou commandes convenus, que celles-ci aient été demandées ou non par le Client.

ART. 17. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Sans préjudice des dispositions des présentes Conditions Générales, le Fournisseur se réserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les Produits et services qu'il fournit, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les droits de marque, les droits de brevet et autres droits de propriété intellectuelle qui lui reviennent en vertu du droit applicable.
2. Le Client n'est pas autorisé à apporter des modifications aux Produits livrés, sauf si la nature de la livraison ou du Contrat en dispose autrement, ou sauf accord contraire écrit avec le Fournisseur.
3. Le Fournisseur conserve la propriété des matériaux qu'il a fournis, tels que les dessins, films, logiciels, etc., qu'ils aient été mis à la disposition ou portés à la connaissance du Client ou de tiers, sauf accord contraire écrit entre les parties. Tous les matériaux fournis par le Fournisseur, tels que les conceptions, les conseils, les rapports, les dessins, les films, les croquis, les fichiers (électroniques), les logiciels, les fichiers de données, etc. sont exclusivement destinés à être utilisés par le Client et ne peuvent être reproduits, rendus publics ou mis à la disposition ou portés à la connaissance de tiers sans l'autorisation préalable du Fournisseur.
4. Le Client s'engage à traiter de manière strictement confidentielle tous les matériaux, documents, logiciels, conceptions et autres informations fournis par le Fournisseur et désignés comme confidentiels.
5. Le Client n'acquiert aucun droit de sous-licence et ne peut céder ou sous-licencier à des tiers la propriété intellectuelle fournie par le Fournisseur sans l'autorisation écrite préalable du Fournisseur.
6. Toutes les idées, conceptions, améliorations, innovations ou autres propriétés intellectuelles résultant de l'exécution du présent Contrat seront immédiatement et entièrement la propriété du Fournisseur, sauf accord contraire écrit.
7. Après la résiliation du présent Contrat, le Client est tenu de restituer ou de détruire tous les matériaux fournis qui contiennent la propriété intellectuelle du Fournisseur, sauf accord contraire écrit.
8. En aucun cas, le Client ne peut développer et commercialiser des produits basés sur la propriété intellectuelle du Fournisseur.
9. Le Fournisseur se réserve le droit d'utiliser les connaissances acquises lors de l'exécution des travaux à d'autres fins, à condition qu'aucune information confidentielle ou aucun secret commercial du Client ne soit divulgué à des tiers.
10. En cas de violation par le Client (ou son mandataire) des droits de propriété intellectuelle du Fournisseur, ce dernier est en droit de prendre immédiatement toutes les mesures juridiques nécessaires, y compris demander des dommages-intérêts, faire cesser l'utilisation des matériaux concernés et intenter une action en justice contre le Client ou des tiers.
11. Le Client est responsable de tous les dommages résultant de l'utilisation illicite de la propriété intellectuelle du Fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages causés par la reproduction, la divulgation ou l'utilisation de la propriété intellectuelle sans autorisation.

ART. 18. DISPOSITIONS NULLES ET NON AVENUES

1. Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales s'avèrent nulles ou sont annulées par le tribunal, les autres dispositions des présentes Conditions Générales restent valables et ont force de loi.
2. Les parties se concerteront au sujet de la ou des dispositions nulles ou annulées afin de convenir d'une

Conditions générales de paiement et de livraison

disposition de remplacement qui respecte autant que possible l'objectif et la portée de la ou des dispositions nulles ou annulées. Cette disposition de remplacement n'affecte pas les autres dispositions des Conditions Générales.

ART. 19. DROIT APPLICABLE

1. Le présent Contrat est soumis au droit belge. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG [Convention of Contracts for the International Sales of Goods] - Convention de Vienne) et les dispositions du droit international privé ne s'appliquent pas dans la mesure où le droit applicable le permet.

ART. 20. LITIGES

1. En cas de litige relatif au Contrat, les parties se concerteront d'abord entre elles afin de trouver une solution.
2. S'il s'avère impossible de résoudre le litige, celui-ci sera tranché, sauf disposition légale contraire expresse, par les tribunaux d'Anvers (Belgique), qui sont seuls compétents en la matière.

Dernière modification : 4 novembre 2025

Coordonnées

Kingspan Insulation N.V.

Bouwvelven 17
2280 Grobbendonk, Belgique

T: +32 (0) 14 23 60 93
F: +32 (0) 14 42 72 21
E: info@kingspaninsulation.be
www.kingspaninsulation.be

Services



Techline

(renseignements techniques et études techniques)

T: +32 (0) 14 800 843
E: techline.be@kingspan.com



Design Service

(demandes concernant l'étude de toitures plates
avec pentes intégrées)

T: +32 (0) 14 800 843
E: tapered.be@kingspan.com

Les propriétés physiques et chimiques déclarées des produits de Kingspan Insulation représentent des valeurs moyennes obtenues par des essais conformes aux normes généralement reconnues et sont soumises à des tolérances standard décrites dans ces mêmes normes. Kingspan Insulation se réserve le droit de modifier les spécifications et les épaisseurs des produits sans préavis.

Les informations, calculs, détails techniques et instructions de mise en œuvre inclus dans toute documentation ou conseil sont donnés de bonne foi et s'appliquent uniquement aux utilisations décrites dans ce contexte. Ils sont basés sur les informations qui nous ont été communiquées. Kingspan Insulation ne peut pas être tenu responsable des conséquences en cas d'informations erronées et/ou incomplètes fournies par le demandeur. En outre, Kingspan Insulation ne peut garantir un certain résultat.

Les illustrations dans tout document ou conseil sont uniquement destinées à donner une impression générale de l'apparence des produits et à montrer les différentes applications possibles.

Kingspan Insulation ne peut garantir que les applications représentées soit conformes aux réglementations (locales) en vigueur, qu'elles soit adaptées à votre objectif ou à l'usage auquel vous les destinez. Les recommandations d'utilisation doivent toujours être vérifiées quant à leur adéquation et leur conformité aux exigences et spécifications réelles ainsi qu'à toute réglementation applicable et en vigueur. Pour toutes les applications ou conditions d'utilisation, Kingspan Insulation propose un service de conseil technique, dont les conseils doivent être sollicités pour les utilisations des produits Kingspan Insulation qui ne sont pas spécifiquement décrites.

Aucune réclamation, représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est faite par Kingspan Insulation quant à l'utilisation, la sécurité, la fiabilité, la durabilité et les performances de nos produits, sauf indication contraire. En outre, Kingspan Insulation n'accepte aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour l'utilisation, la sécurité, la fiabilité, la durabilité et la performance de l'un de nos produits, sauf accord explicite par écrit. Veuillez vérifier que votre exemplaire de notre documentation est à jour en contactant le département marketing de Kingspan Insulation.

© Kingspan, Kooltherm, K-Roc, Selthaan et le logo du lion sont des marques déposées du groupe Kingspan plc, en Belgique et dans les autres pays. Tous droits réservés.

TM Therma est une marque déposée du groupe Kingspan plc.



Version 12 | 06/2026

Scannez le code QR ou cliquez [ici](#) pour obtenir la version la plus récente de ce document.

